

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Mars 2018

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de Mme RAVARD Alexandra), ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir de Mr HENRIET Pierre).

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas

Secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 14 voix dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Mme METEAU se plaint de ne pas pouvoir s'exprimer librement parfois et d'être interrompue. Elle souhaite que ce soit noté dans ce compte-rendu, estimant que les conseillers doivent avoir le même droit à la parole et souhaite quitter la salle lorsqu'elle est de nouveau interrompue. Le maire intervient, entend sa remarque et rappelle que chacun peut effectivement s'exprimer librement. Il demande cependant plus d'auto-discipline, invitant les conseillers à demander la parole pour une meilleure communication.

Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, vote à l'unanimité.

Vote des comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2017 les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mme LE DIAURÉ, concernant l'assainissement et la Commune.

Vote des comptes administratifs 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2017 les comptes administratifs concernant l'assainissement et la Commune.

Vote des budgets primitifs 2018

- **Assainissement**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 182 863 € 77. La section d'investissement s'établit à 94 879 € 32 (unanimité).

- **Commune**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 326 196 € 99. La section d'investissement s'établit à 1 177 623 € 53 (unanimité).

Imputation de dépenses en section d'investissement : matériel bureautique

Mr Le Maire propose l'imputation de certaines dépenses en section d'investissement telles que (claviers et souris sans fil, écrans, bras porte écran, trieurs armoire, onduleur...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement.

Demande de subvention exceptionnelle « BMX Club Champagnelais »

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association « BMX Club Champagnelais » de Champagné Les Marais pour l'organisation de la deuxième épreuve du challenge France Nord-Ouest en mai 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil refuse d'octroyer une subvention à cette association hors commune, une règle générale ayant été établie, celle de ne pas répondre favorablement à des

demandes d'associations extérieures, à l'exception de celles de villages voisins qui concernent un nombre conséquent de nos administrés. De plus la demande a été transmise hors délai.

CCVSA : Convention de mise à disposition de services

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la Commune de Saint Pierre Le Vieux (12 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Nantaise des eaux : Avenants de transfert – contrat de délégation de service public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif par La Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France et autorise Mr Le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier (12 voix pour – 2 abstentions).

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de la piscine été pour les enfants de la commune, les démarches vont être entreprises (réservation créneaux piscine, demandes de devis pour le transport).

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de commencer la réflexion sur la composition du groupe d'acteurs pour les zones humides. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie, la décision sera prise lors d'un conseil municipal ultérieur.

Mr Le Maire informe

- des divers devis reçus pour le démontage du four de la boulangerie. Le devis de Sud Vendée Recyclage de Fontenay Le Comte est retenu pour un montant de 1 500 € HT.
- de la réception de plusieurs courriers de parents d'élèves concernant leur mécontentement vis-à-vis du professeur des écoles de la classe de maternelle
- de la sortie des CM le 1^{er} juin prochain à Paris à l'Assemblée Nationale
- de la réunion prochaine envisagée avec les communes de Maillezais, Maillé et Liez afin de la réalisation d'une étude pour constituer éventuellement une commune nouvelle
- de la mise aux normes de l'électricité depuis la tisanerie nécessaire dans la salle des fêtes.

Mr THEBAULT demande aux membres du Conseil l'autorisation de retenir le cabinet « Aménagement Ingénierie VRD » de Fontenay Le Comte afin de préparer le programme voirie 2018.

Il informe également d'un devis concernant un mur de soutènement dans les Bas de St Pierre d'un montant de 30 000 € HT. Le Conseil souhaite réfléchir à une éventuelle autre solution possible et prendre contact avec Mme NICOL de la DREAL, le chantier étant en site classé afin de savoir ce qu'il est possible d'entreprendre comme travaux.

Mr GABORIAU signale qu'il devait être contacté pour la mise aux normes des bouches incendie, le dossier est toujours en attente. Mr Le Maire va relancer la personne gérant le dossier.

Mme BOUTET signale la présence d'un chien en divagation dans les rues de La Porte de L'Ile. Mr Le Maire va en informer les propriétaires.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 23 avril 2018.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 30 mars 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 28 mars 2018

Le Maire,
C. HENRIET

